RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

depp Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

NOTE D'INFORMATION

n° 20.49 – Décembre 2020

Dispositif académique de validation des acquis : une baisse de 9 % des diplômes délivrés en 2019 à relativiser

▶ **En 2019, le nombre des candidatures examinées par un jury VAE diminue de 8 % et celui des diplômes délivrés de 9 %, après un rebond temporaire en 2018. Ces évolutions sont liées à la rénovation du CAP Petite enfance : en dehors de ce CAP, le nombre des candidatures examinées et des validations totales décidées par les jurys progresse de 1 % (+ 3 % entre 2017 et 2019). Le nouveau CAP Accompagnant éducatif qui remplace le CAP Petite enfance a rassemblé deux fois moins de candidatures (2 000 au total), ce qui le place en seconde position derrière le diplôme d'État d'éducateur spécialisé et devant le diplôme d'État de moniteur éducateur.**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteure : Dominique Abriac, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

▶ La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adresse à un public d'adultes. Elle constitue depuis 2002 un mode alternatif d'accès aux diplômes qui ne passe pas par la formation et la passation d'examens **(voir « Pour en savoir plus » - encadré 1)**. Au ministère en charge de l'Éducation nationale, elle a connu un développement rapide durant les quatre premières années qui ont suivi la mise en place du dispositif, mais a marqué le pas après 2006 ▶ **figure 1**. La hausse d'activité de 2018 fait exception et s'inscrit dans une tendance moyen terme à la baisse. En effet, depuis 2013, le nombre de dossiers examinés par les jurys a reculé de 13 % et celui des diplômes délivrés de 10 %.

En 2019, le nombre des candidatures examinées par un jury VAE diminue de 8 % après une hausse de 7 % en 2018 : les jurys VAE ont examiné 17 910 candidatures et 12 460 d'entre elles (- 8,7 %) ont obtenu la validation totale du diplôme demandé soit sept sur dix. Deux candidats sur dix valident au moins une unité constitutive du diplôme et un sur dix n'en valide aucune. Le taux de validation totale reste stable, après avoir gagné un point chaque année entre 2014 et 2017.

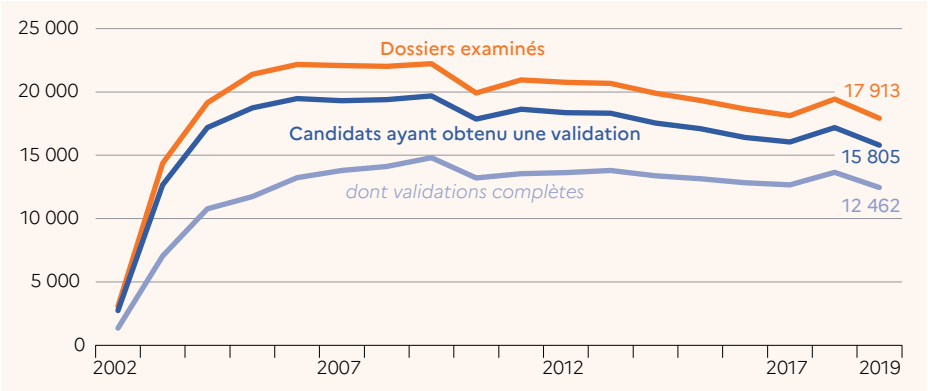
Le nombre de dossiers examinés progresse dans huit académies (de + 1,2 % dans l'académie de Guyane à + 20,2 % dans celle de Besançon), mais partout ailleurs on observe une baisse, modérée à Lille (- 1,1 %) et la plus importante en Guadeloupe (- 41,3 %) **(voir « Pour en savoir plus » - figure 2).** Les trois académies de l'Île France, qui se partagent les jurys, ont traité 20 % de l'ensemble des dossiers, malgré un recul d'activité de 17 %.

Neuf diplômes pour plus de la moitié des candidatures

Une spécificité de la VAE est la concentration de l'activité sur un petit nombre de diplômes, pour l'ensemble des niveaux : neuf d'entre eux recueillent plus de 500 candidatures en 2019 et rassemblent plus de la moitié du total des dossiers examinés (58 %) ▶ **figure 3**. Parmi eux figurent deux diplômes d'État du travail social (le DEES et le DEME), un CAP, un BP, un baccalauréat professionnel et quatre BTS. Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (deuxième diplôme le plus visé) concentre sept demandes de CAP sur dix et il en est de même pour le BP Coiffure (septième diplôme). Les quatre premiers BTS rassemblent la moitié des dossiers de BTS et le premier baccalauréat professionnel deux dossiers de baccalauréat professionnel sur dix.

Le reste des candidatures couvre en revanche un éventail de diplômes et de référentiels d'activité et de compétences beaucoup plus large puisque 340 au total ont occasionné la tenue d'au moins un jury, soit 60 % de l'ensemble du champ qui en compte plus de 600. Au total, le BTS est le diplôme le plus recherché en VAE, avec plus d'une candidature sur trois ▶ **figure 4**. Le baccalauréat professionnel et le CAP suivent, avec 16 % des candidatures chacun. Le nombre de candidatures examinées pour ces deux diplômes a baissé en 2019, légèrement pour le baccalauréat professionnel (- 9 %) et très fortement pour le CAP (- 38 %). Enfin, 15 % des candidatures visent le DEES (en hausse de 16 %), 7 % visent le DEME (également en hausse avec + 10 %) et 5 % un BP. Les autres diplômes (diplômes comptables, diplômes des métiers d'art, mentions complémentaires et BEP) rassemblent le reste des dossiers (4 %).

▶ **1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci**



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à compter de 2011).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

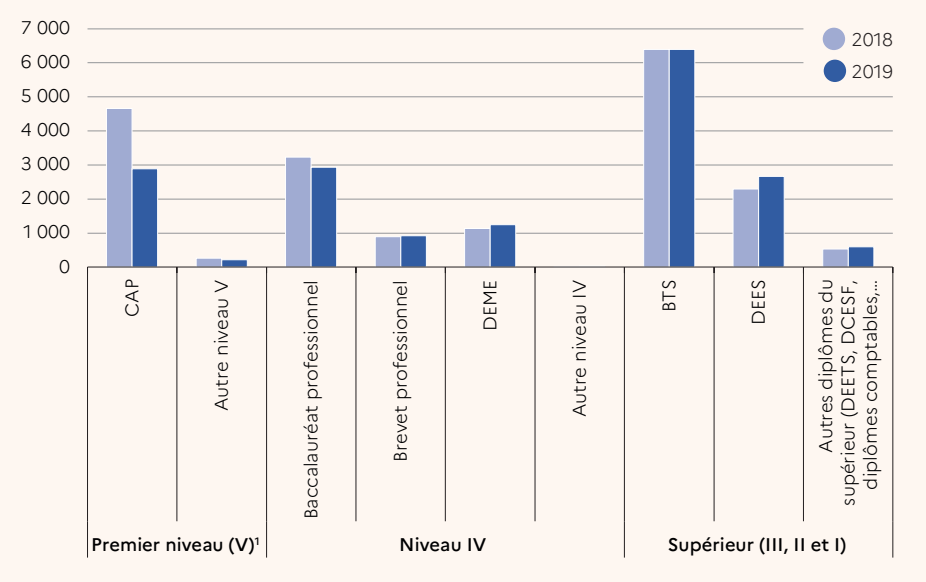
▸ 3 Les cinq premiers diplômes examinés en VAE en 2019

Intitulés des diplômes	Candidatures examinées	Évolution candidatures examinées/2018 (%)	Validations totales	*Taux de validation totale (%)*	Validations partielles	*Taux de validation partielle (%)*	Part de la VAE dans l'ensemble des diplômes délivrés en 2019
Éducateur spécialisé (diplôme d'État)	2 667	16,1	1 691	*63,4*	618	*23,2*	29,9
Accompagnant éducatif petite enfance (CAP)	2 011	- 45,0	1 448	*72,0*	385	*19,1*	8,1
Moniteur éducateur (diplôme d'État)	1 248	10,1	803	*64,3*	272	*21,8*	22,6
Management des unités commerciales (BTS)	1 114	8,3	850	*76,3*	117	*10,5*	5,7
Assistant de manager (BTS)	886	17,0	662	*74,7*	77	*8,7*	8,7
Assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen (BTS)	673	- 1,0	502	*74,6*	88	*13,1*	5,7
Coiffure (BP)	644	4,7	306	*47,5*	243	*37,7*	8,5
Commerce (bac pro)	545	-0,5	479	*87,9*	37	*6,8*	2,3
Négociation et relation client (BTS)	516	11,2	428	*82,9*	41	*7,9*	4,0
Sous total	**10 304**	**- 7,9**	**7 169**	***69,6***	**1 878**	***18,2***	**7,6**
Total diplômes examinés en VAE	17 913	- 7,8	12 462	*69,6*	3 343	*18,7*	2,5[1]

1. Hors baccalauréats technologiques et hors BEP.
Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

▸ 4 Effectifs des candidatures examinées en 2018 et 2019 selon le niveau du diplôme visé



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à compter de 2011).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

La plupart des diplômes examinés dans le cadre de la VAE n'attirent donc qu'un petit nombre de dossiers, ce qui peut poser des difficultés au niveau académique pour monter un jury. C'est le cas quand le diplôme visé ne fait pas partie de l'offre de formation pour fournir l'expertise nécessaire : les deux tiers des diplômes (63 %) totalisent moins d'une dizaine de candidatures (47 % moins de cinq et 21 % une seule). La recherche d'organisations interacadémiques des jurys, la désignation d'académies pilotes pour certains jurys ou le recours plus systématique aux jurys à distance constituent des réponses efficaces pour traiter des demandes plus rares dans un délai raisonnable. Celles-ci ont été intégrées à la nouvelle circulaire ministérielle de mise en œuvre du service de validation des acquis de l'expérience (octobre 2019), tout comme l'instauration d'un calendrier national des sessions à partir de 2020 (ce qui a pu provoquer des décalages dans les dépôts de candidatures de la session d'automne pour certaines académies qui les ont reportés à janvier 2020).

La rénovation du CAP Petite enfance explique l'ampleur de la baisse observée en 2019

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance, deuxième diplôme en nombre de candidatures examinées (2 000) fait son apparition en 2019 à la suite du CAP Petite enfance. Cette transformation s'accompagne d'une forte diminution des candidatures : près de deux fois moins de candidats ont présenté un dossier sur le nouveau CAP en 2019 que sur l'ancien CAP en 2018. Elle participe aussi à la hausse exceptionnelle de l'année précédente en provoquant un ultime renforcement des candidatures sur l'ancien CAP (19 % des candidatures examinées en 2018).

À l'instar de ce qui a déjà été observé en 2010 après la disparition du BTS Assistant de direction, celle du CAP Petite enfance marque donc un deuxième point d'inflexion sur la courbe globale d'évolution des dossiers examinés (- 10 % en 2010), reculs chaque fois précédés de hausses (+ 1 % en 2009) ▸ figure 5. Comme dans le cas précédent – le BTS Assistant de Manager n'a jamais retrouvé le public et le niveau d'attractivité du diplôme qu'il a remplacé –, ce décrochage pourrait être durable. L'expérience des assistantes maternelles, jusque-là public privilégié du CAP Petite enfance, pourrait en effet s'avérer dorénavant insuffisante pour valider deux des trois modules du nouveau CAP, structuré autour des trois possibilités d'exercice de la profession (domicile, crèches et écoles maternelles). Le taux de validation totale associé au niveau diplôme est d'ailleurs d'entrée inférieur de 4 points à celui de l'ancien (72 % contre 76 %).

Au total, la baisse globale du nombre de candidatures examinées sur le seul CAP Petite enfance est supérieure à celle observée sur l'ensemble des dossiers. En dehors de cette situation de transition très particulière, le nombre de candidatures examinées et de diplômes délivrés progresse (+ 1 % et + 3 % entre 2017 et 2019). Plus globalement, il progresse au niveau supérieur (+ 5 %) mais diminue aux autres niveaux : - 37 % pour le premier niveau de qualification (CAP, MC et BEP) et - 3 % pour ceux de niveau IV (baccalauréat professionnel, BP et DEME). Au niveau supérieur, le nombre des dossiers visant un BTS reste stable et la hausse est alimentée en premier lieu par le DEES. Au niveau IV, le baccalauréat professionnel recule (- 9 %) alors que le DEME (+ 10 %) et le BP (+ 5 %) sont en hausse.

Deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes

Les candidats sont majoritairement des femmes (66 %). Elles visent dans neuf cas sur dix des spécialités de services, plus spécifiquement dans la moitié des cas des spécialités de services aux personnes. Très

majoritairement, les candidats à la VAE sont des personnes en emploi (77 %), âgées de 30 à 49 ans (71 %) et déjà détentrices d'un diplôme (79 %) ▶ figure 6.

Les baisses de la part des candidates (- 2 points en 2019 après + 3 points en 2018) et des personnes ne possédant pas déjà un diplôme (- 5 points en 2019 + 2 points en 2018) sont à rapprocher de la transformation du CAP Petite enfance, qui concerne un public au profil exclusivement féminin et peu diplômé. Par ailleurs, on constate aussi une remontée de 2 points de la part des demandeurs d'emploi, après - 1 point enregistré en 2018 (- 6 points au total entre 2015 et 2018). Celle-ci intervient après le plan de 500 000 formations supplémentaires lancé en 2016 et prolongé en 2017, dont la mise en œuvre a pu provoquer un report momentané de projets de VAE sur des actions de formation les années précédentes.

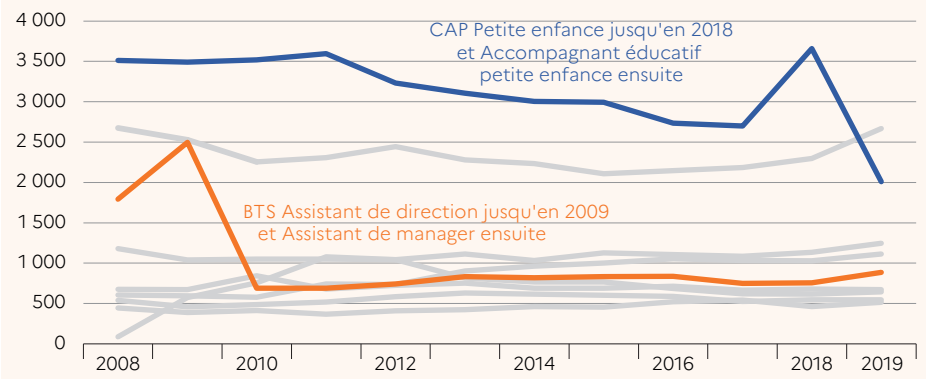
Plus de recours à la VAE pour accéder aux diplômes d'état d'éducateurs

D'une manière générale, la participation de la VAE à la certification reste marginale. Hors BEP et baccalauréats technologiques, elle représente 2,5 % des diplômes professionnels délivrés (- 0,2 point par rapport à 2018). Elle est nettement plus élevée pour les diplômes d'État d'éducateurs dont l'attractivité est probablement alimentée par l'existence d'un vivier de personnels faisant fonction sur ces métiers. Respectivement 23 % (+ 2,5 points), 30 % (+ 4,4 points) et 44 % (+ 10 points) des DEME, DEES et DEETS ont été délivrés par des jurys VAE en 2019. Si on prend en compte les candidats ayant suivi un parcours de formation après une VAE partielle, alors la part de ceux passés par une VAE progresse de 2 à 5 points avec 26 %, 35 % et 46 % des reçus au DEME, DEES et DEETS.

La participation de la VAE à la délivrance du nouveau CAP Accompagnant éducatif petite enfance ne baisse que légèrement (- 1 point) en raison du recul concomitant du nombre des reçus aux examens (- 42 %) : 8 % des diplômés ont obtenu leur diplôme par la voie de la VAE en 2019 contre 9 % pour le CAP Petite enfance en 2018 ▶ figure 7. De la même manière, la progression de 2 points du poids de la VAE dans l'obtention du BP coiffure est moins à rapprocher de la progression du nombre des validations totales (+ 4 %) que du recul (- 22 %) des autres voies d'obtention du diplôme.

La VAE pèse moins dans la certification lorsque le nombre des diplômes passés par examen est élevé. Elle représente globalement 1,3 et 1,6 %

▶ 5 Évolution depuis 2008 du nombre des candidatures examinées pour les neuf diplômes les plus demandés en 2019



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

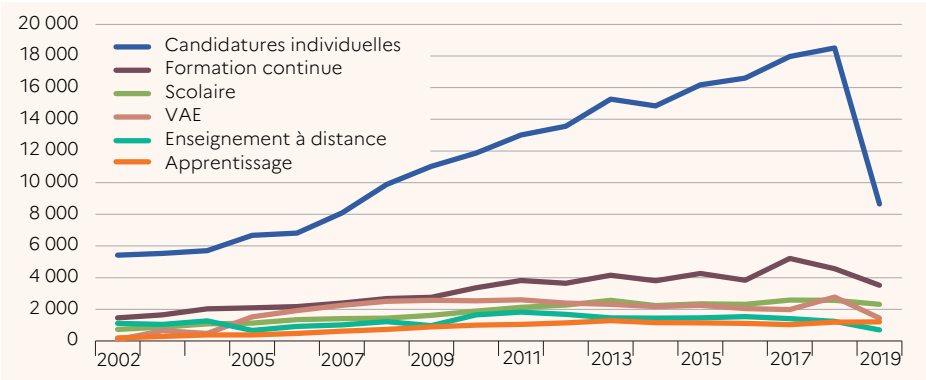
▶ 6 Profil des candidats aux différentes étapes du parcours VAE en 2019 (en %)

		Demandes recevables	Candidatures déposées	Candidatures examinées	Validations totales
Sexe	Hommes	35	33	33	34
	Femmes	65	67	67	66
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Âge	Moins de 25 ans	3	2	2	2
	25-29 ans	12	10	10	9
	30-39 ans	38	38	38	38
	40-49 ans	32	33	33	34
	50 ans et plus	15	17	17	17
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	24	22	22	21
	En emploi	75	77	77	78
	Inactifs	1	1	1	1
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**
Niveau de diplôme[1]	Sans diplôme	21	21	21	17
	Niveau 3 (ancien niveau V, niveau CAP)	30	31	31	33
	Niveau IV (niveau bac)	38	38	38	40
	Niveau supérieur	11	10	10	10
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**

1. L'académie de Lille ne renseigne pas cet indicateur.
Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

▶ 7 Évolution des effectifs de diplômés du CAP Petite enfance entre 2002 et 2018 et effectifs de diplômés du CAP Assistant éducatif petite enfance en 2019, selon le type de candidature



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

des CAP et des baccalauréats professionnels délivrés (sur un total de 168 000 et 154 500 diplômés), 3,4 et 3,2 % pour les BTS et les BP (133 000 et 15 500). Plus spécifiquement, elle compte pour 6 % (+ 1 point par rapport à 2018) des diplômés de BTS Management des unités commerciales (15 000 diplômés) et pour 9 % (+ 1 point également) des diplômés du BTS Assistant de manager (7 600). 2 % des diplômés de baccalauréat professionnel en Commerce (21 000 diplômés) et en Gestion administration (19 800 diplômés) ont obtenu leur diplôme par la VAE, de même que 5 % (- 2 points) et 8 % (+ 1 point) des diplômés de baccalauréats Accueil relation client usagers (6 800) et Logistique (2 500) (voir « Pour en savoir plus » - figure 8).

On observe des différences marquées dans les résultats de validation selon le diplôme visé, y compris entre les deux modalités d'évaluation pour un même diplôme. Toutefois, on ne compare généralement pas les mêmes candidats : plus des trois quarts de ceux qui se présentent devant les jurys VAE sont en emploi ou sont âgés au moins de 30 ans, alors que ceux qui passent les épreuves des examens sont le plus souvent des jeunes sortants de formation initiale (huit sur dix des élèves ou des apprentis). En ce qui concerne les neuf diplômes les plus demandés, le taux de réussite global, toutes voies confondues, tend à être supérieur à 80 % pour les deux baccalauréats professionnels et proche de 70 % pour les BTS Management des unités commerciales et Assistant de gestion de PME PMI ou le BP Coiffure. En termes de résultats, l'avantage est à la VAE par rapport aux examens pour les deux baccalauréats professionnels et pour le BTS Management des unités commerciales (jusqu'à 11 points de validation de plus en 2019 pour le BTS et pour le baccalauréat professionnel Commerce). En revanche, ce n'est pas le cas pour BP Coiffure (- 24 points), ni en particulier aussi pour le DEES (- 21 points) ou le DEME (- 15 points). Toutefois, dans le premier cas le taux de validation totale tend à rester en dessous de la barre des 50 %, tandis qu'il s'améliore d'au moins 10 points en dix ans pour les seconds ▸ **figure 9**.

Également un recul d'activité au niveau des entrées dans le dispositif

À l'entrée du dispositif, le nombre de dossiers recevables suit une tendance comparable à celle des candidatures et enregistre une baisse de 10 %, après deux années consécutives de hausse. En 2019, 27 120 nouvelles recevabilités ont été accordées, soit 3 060 dossiers en moins par rapport à 2018.
Parmi les neuf diplômes les plus demandés (56 % des recevabilités), seul le BP coiffure (4 % des recevabilités) comptabilise une augmentation de dossiers recevables (+ 10 %). Les huit autres sont en recul : de - 1 % pour le DEES (16 % du total des recevabilités) à - 21 % pour le baccalauréat Commerce (3 %) et - 27 % pour le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (11 %). Le déficit associé à ce CAP est le plus important : 1 100 recevabilités de moins ce qui représente 36 % de la perte globale. En passe d'être remplacés en 2020, le BTS Assistant de manager, le BTS Négociation relation client et le BTS Assistant de gestion PME PMI (anciens et nouveaux référentiels confondus) enregistrent des baisses de recevabilités de 3, 5 et 12 %. Le DEES et le BTS Management des unités commerciales, qui changeront aussi de référentiels en 2021, reculent eux de 1 % et 17 %.

Au final, le poids du CAP dans les dossiers recevables diminue de 2 points et atteint 16 %, tandis que le BTS et le baccalauréat professionnel restent stables à 33 % et 16 %. Le BP progresse d'un point avec 5 % et le DEES de 1,5 point avec 16 % **(voir « Pour en savoir plus » - figure 10)**.

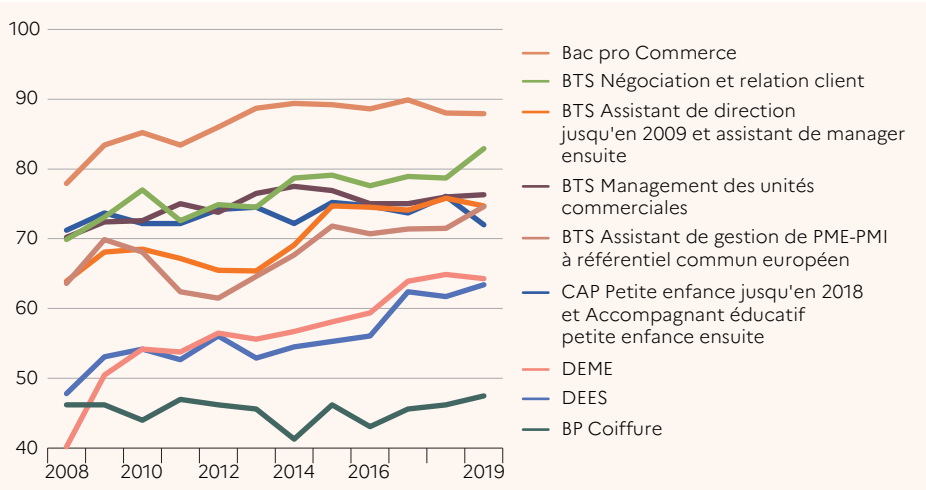
Seules les académies de La Réunion (+ 11 %), de Lyon (+ 4 %), de Limoges (+ 5 %) et de Corse (+ 10 %) ont enregistré plus d'entrées dans le dispositif de VAE en 2019. Toutefois, le nombre total des recevabilités supplémentaires représente moins du tiers (31 %) des recevabilités en moins de la seule académie de Lille qui connaît un des plus forts reculs (- 25 %), avec Nantes (- 26 %) et la Guadeloupe (- 45 %). L'académie de Créteil (9 % du total des entrées) connaît une baisse plus modérée (- 7 %) et perd trois fois moins de dossiers que Lille. Treize académies cumulent 70 % des recevabilités : chacune représente entre 1 000 (Bordeaux) et 2 400 (Créteil) nouvelles entrées dans le dispositif, contre moins de 200 pour les académies de Limoges, la Corse, la Guyane ou Mayotte.

Une majorité de parcours accompagnés

Toujours dans la même tendance, le dispositif accuse une baisse de 12 % des conventions signées pour des prestations d'accompagnement (10 200), qui sont facturées et qui participent à son financement. Pour s'en acquitter, 50 % des bénéficiaires ont recours à des financements versés au titre de la formation continue (- 5 points) et 43 % (+ 5 points) à des aides publiques, qui ciblent principalement des demandeurs d'emploi. 7 % financent eux-mêmes leur accompagnement.
Compte non tenu des prestations réalisées par des organismes de formation non conventionnés, dont certains proposent uniquement des prestations en ligne, la part des candidatures accompagnées au sein du dispositif est estimée à la moitié. Les candidats chômeurs sont toujours relativement plus nombreux à avoir bénéficié de prestations d'accompagnement (6 sur 10), mais on peut penser que les autres candidats se tournent plus souvent vers des organismes de formation privés. Un projet VAE requiert en effet un investissement personnel important et il est recommandé de se faire accompagner (aide au montage du dossier, préparation à l'entretien avec le jury) pour parvenir à finaliser sa démarche et déposer sa candidature.

Car tous les parcours individuels n'aboutissent pas au dépôt d'une candidature : en effet et bien qu'il ne s'agisse pas exactement des mêmes dossiers, on recense chaque année un tiers de candidatures déposées en moins que de nouvelles recevabilités. Certains publics connaîtraient même un risque d'abandon plus élevé, car ils sont mieux représentés en début de parcours : comme en 2018, 24 % des recevabilités sont portées par des personnes en recherche d'emploi, contre 22 % des candidatures examinées. L'allongement en 2019 de la durée de la recevabilité, portée d'un à trois ans, accorde maintenant un temps suffisant pour constituer et traiter un dossier sans qu'il faille la proroger. Cela permettra aussi de recenser les recevabilités non abouties passé ce délai et ainsi de mieux mesurer les abandons de projets. ■

▸ 9 Évolution depuis 2008 du taux de validation totale pour les neuf diplômes les plus demandés en 2019



Champ : France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte).
Source : MENJS-DEPP, enquête n° 62.

Réf. : *Note d'Information*, n° 20.49. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la *Note d'Information* 20.49, ses figures et données complémentaires sur **education.gouv.fr/etudes-et-statistiques**